



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

AGGLOMERATION RIVELAC



Agglomération Rivelac
Route de Tercier 19 — 1807 Blonay

Le présent rapport retrace les activités d'Agglomération Rivelac durant l'année 2021, année marquée par les élections communales dans les communes vaudoises comme dans les communes fribourgeoises. Celles-ci ont amené d'importants changements au sein du Comité de pilotage (COFIL) ainsi qu'au sein du Bureau du COFIL d'Agglomération Rivelac. Les élections de la commune de Blonay — Saint-Légier, décalées en octobre en raison de la fusion des deux communes, ont conduit, en fin d'année, à un changement de présidence.

Cette nouvelle représentation des communes de Rivelac a été porteuse d'idées nouvelles qui ont questionné les priorités convenues et l'organisation du projet. De nouvelles priorités ont été présentées par le Bureau du COFIL à la séance du COFIL du 2 décembre 2021, puis soumises pour validation aux communes et cantons membres. L'objectif principal est désormais l'élaboration d'une planification directrice régionale, qui fasse office pour les communes vaudoises de plan directeur intercommunal (PDi) et de projet d'agglomération de cinquième génération (PA5) pour l'ensemble des communes membres.

Le Bureau du COFIL
2 juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1	Agglomération Rivelac	4
	Mission	4
	Organisation	4
	Comité de pilotage	5
	Bureau du COPIL	5
	Groupe technique	5

Chapitre 2	Planification directrice régionale	6
	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), VD	6
	Plan directeur intercommunal (PDi) / projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)	7
	Coordination avec le Plan directeur de la Veveyse (PDRV), FR	8

Chapitre 3	Autres activités	9
	Mesures d'urbanisation (communes vaudoises uniquement)	9
	Avant-projet de statuts	9

Chapitre 4	Rapport de gestion	10
	Comité de pilotage (COPIL)	10
	Bureau du COPIL	10
	Bureau technique d'agglomération	10
	Budget 2021	10
	Comptes 2021	11
	Résultats cumulés	11

Agglomération Rivelac

Mission

Définir une vision commune de l'évolution de leur territoire. Telle est la volonté affichée par les 19 communes qui se sont réunies pour réaliser en commun un projet de territoire.

Les travaux portent sur les thématiques centrales, pour les communes, de l'aménagement du territoire.

Agglomération Rivelac sert de plateforme de coordination et de lieu de collaboration entre ses communes membres et permet un lien étroit avec les services des cantons de Fribourg et de Vaud.

Habitants

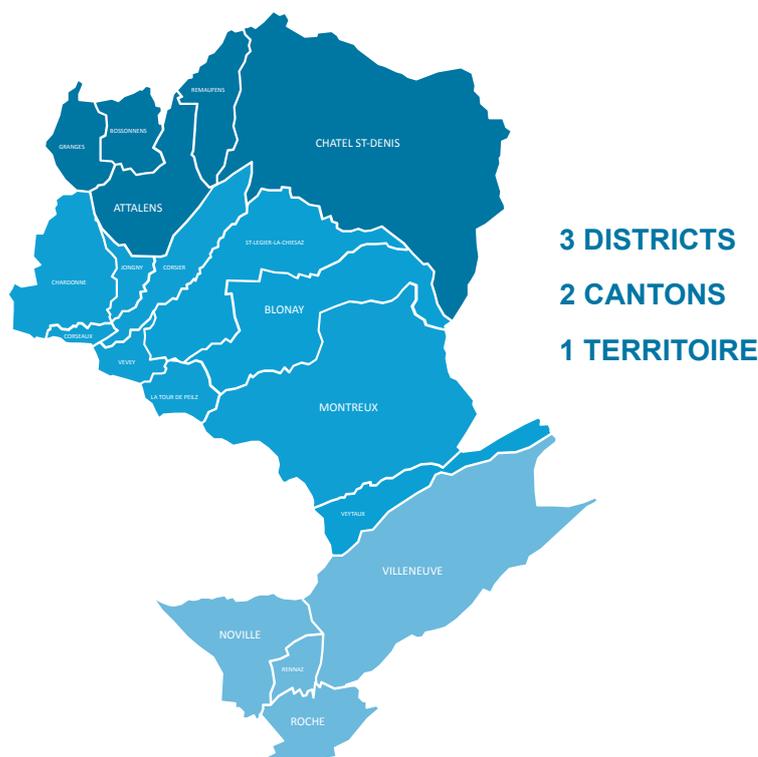
106 000

Emplois

52 000

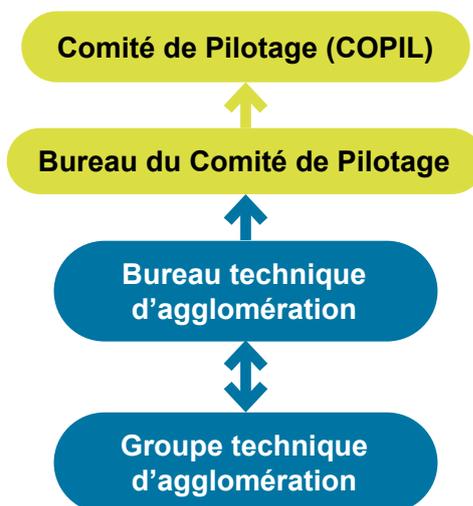
Communes

19



Organisation

L'organisation d'Agglomération Rivelac est précisée dans la « Convention définissant les modalités de création d'une structure d'agglomération de droit public pour l'agglomération Riviera — Veveyse — Haut-Lac (Rivelac) ».



Comité de pilotage

L'organe décisionnel est le Comité de pilotage (COPIL). Il comprend un représentant de l'exécutif de chacune des 19 communes membres ainsi que des représentants politiques et techniques des cantons de Vaud et de Fribourg. Participent aussi, comme invités aux séances du COPIL, les représentants techniques de Promove et de Chablais Région.

Le COPIL s'est réuni à quatre reprises, les 4 mars, 10 juin, 22 septembre et 2 décembre.

Sont membres du COPIL :

[M. Dominique Martin](#), Blonay – Président
[M. Pierre-Alain Karlen](#), Noville – Vice-président
[M. Damien Colliard](#), Châtel-St-Denis
Vice-Président (jusqu'au 24.06)
[M. Roland Mesot](#), Châtel-Saint-Denis
Vice-Président (dès 24.06)
[M. Didier Castella](#), Conseiller d'État,
État de Fribourg
[Mme Christelle Luisier](#), Conseillère d'État,
État de Vaud
[M. Philippe Alibert](#), Attalens
[M. Jérôme Christen](#), Vevey (jusqu'au 30.06)
[M. Antoine Dormond](#), Vevey (dès 01.07)
[M. Stéphane Dorthe](#), Remaufens
[M. André Droux](#), Granges (jusqu'au 24.06)
[M. Dominique Epp](#), St-Légier – La Chiésaz
[Mme Muriel Ferrara](#), Rennaz
[M. Alain Grangier](#), La Tour-de-Peilz
(jusqu'au 30.06)
[Mme Élise Kaiser](#), La Tour-de-Peilz (dès 01.07)
[M. Dylan Karlen](#), Villeneuve (jusqu'au 30.06)
[M. Christophe Lanz](#), Roche
[Mme Anne-Lyse Menoud](#), Bossonnens
[M. Savio Michellod](#), Granges (dès 24.06)
[M. Christian Minacci](#), Corseaux
[M. Christian Neukomm](#), Montreux
(jusqu'au 30.06)
[M. Fabrice Neyroud](#), Chardonne
[Mme Arianne Rouge](#), Corsier-sur-Vevey
[M. Jean-Luc Sansonnens](#), Jongny
[M. Ludovic Sherif](#), Veytaux
[M. Léonard Studer](#), Villeneuve (dès 01.07)
[M. Caleb Walther](#), Montreux (dès 01.07)

Sont membres du COPIL avec voix consultative :

[M. François Genoud](#), Préfet de la Veveyse,
État de Fribourg
[M. Pierre Imhof](#), État de Vaud
[Mme Corinne Margalhan-Ferrat](#),
Agglomération Rivelac
[M. Samuel Russier](#), État de Fribourg

Sont invités au COPIL :

[Mme Andreane Jordan-Meier](#), État de Vaud
[M. Jean-Baptiste Leimgruber](#), État de Vaud
[M. Federico Molina](#), État de Vaud
[Mme Delphine Négrier](#), État de Vaud
[M. Bernard Schmid](#), Promove
[M. Norbert Zufferey](#), Chablais Région

Bureau du COPIL

L'organe de conduite des travaux d'Agglomération Rivelac est le Bureau du COPIL. Cet organe a lui aussi connu des changements importants en lien avec les élections communales du printemps.

Il s'est réuni, à 12 reprises, les 21 janvier, 11 février, 18 mars, 22 avril, 20 mai, 27 mai, 24 juin, 9 septembre, 28 octobre, 19 novembre, 26 novembre et 16 décembre.

Sont membres du Bureau du COPIL :

[M. Dominique Martin](#), Blonay – Président
[M. Damien Colliard](#), Châtel-St-Denis
(jusqu'au 24.06)
[M. Jérôme Christen](#), Vevey (jusqu'au 30.06)
[M. Antoine Dormond](#), Vevey (dès 01.07)
[M. Dominique Epp](#), St-Légier-La Chiésaz
[M. Pierre Imhof](#), canton de Vaud
[Mme Élise Kaiser](#), Tour-de-Peilz (dès 01.07)
[M. Pierre-Alain Karlen](#), Noville
[Mme Corinne Margalhan-Ferrat](#),
Agglomération Rivelac
[M. Roland Mesot](#), Châtel-Saint-Denis
(dès 24.06)
[M. Christian Minacci](#), Corseaux
[M. Christian Neukomm](#), Montreux
(jusqu'au 30.06)
[M. Samuel Russier](#), canton de Fribourg
[M. Caleb Walther](#), Montreux (dès 01.07)

Groupe technique

Le Groupe technique est composé de représentants des services techniques des communes membres et de représentants des services cantonaux.

Il s'est réuni à 4 reprises, les 17 mars, 31 mars, 26 mai et 25 novembre.

Ce groupe technique a échangé sur l'avant-projet des statuts d'Agglomération Rivelac ainsi que sur les travaux préparatoires à la Stratégie de régionale de gestion des zones d'activités et à la planification directrice régionale.

Planification directrice régionale

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), VD

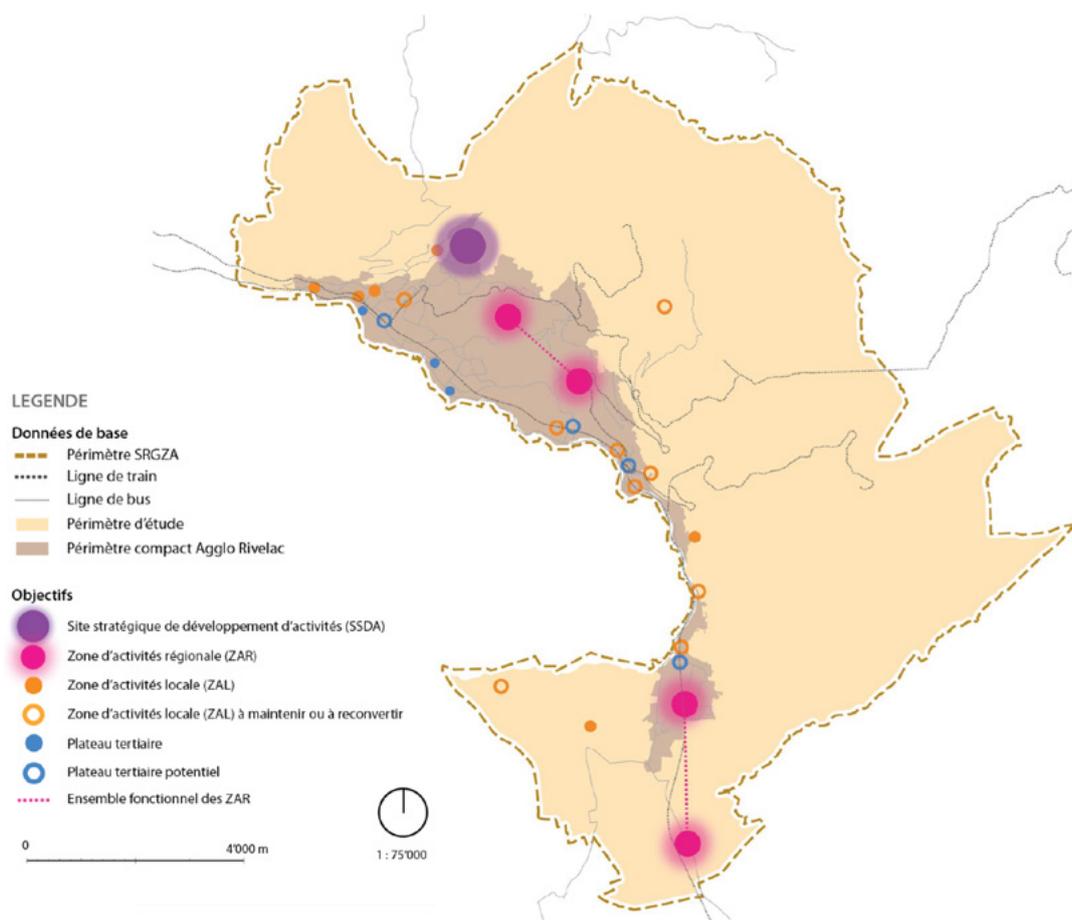


Une obligation fédérale, cantonale puis régionale

La dernière révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire oblige les cantons à mettre en place un système de gestion des zones d'activités, garantissant globalement une utilisation rationnelle de ces zones. Le Conseil d'État vaudois a opté pour une approche régionale de cette stratégie, demandant aux régions et aux agglomérations de mettre en place leur propre système régional de gestion des zones d'activités.

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) en tant que plan directeur intercommunal sectoriel

Le Plan directeur cantonal demande que ces stratégies régionales soient formalisées dans un plan directeur intercommunal. Agglomération Rivelac a démarré, d'entente avec les organismes de promotion économique actifs sur ce territoire (Promove et Chablais Région) les travaux d'élaboration de cette stratégie. Un mandat a été attribué, sur la base d'un cahier des charges validé par les services cantonaux, au consortium formé des bureaux Repetti Sàrl et CBRE.



Une stratégie à l'horizon 2023

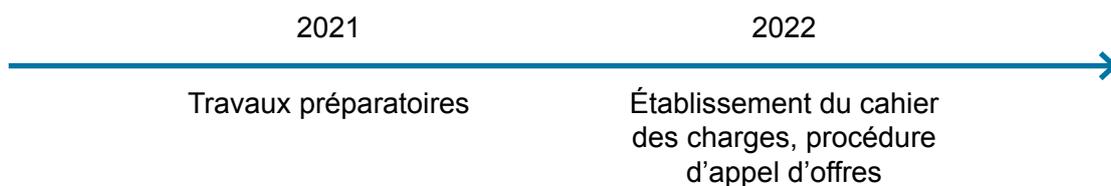
Les quatorze communes vaudoises, ainsi que Promove, Chablais Région et l'État de Vaud se sont rencontrés dans le cadre de plusieurs ateliers et séances durant l'année 2021, afin de valider le diagnostic, puis de définir la stratégie de développement futur des zones d'activités d'importance régionale ou cantonale. Fort d'un consensus important entre les communes, une première stratégie a pu être soumise à l'examen intermédiaire des services cantonaux fin de l'année 2021.

Si le volet opérationnel de la stratégie doit encore être finalisé, c'est surtout les phases de validation qui vont occuper municipalités et conseils communaux d'ici à la fin 2023.

Contenu de la stratégie

Le diagnostic a clairement identifié une tertiairisation des zones d'activités existantes ainsi que le départ de plusieurs entreprises du secondaire par manque de terrains disponibles. La stratégie vise donc à mettre à disposition des zones d'activités répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie, permettant d'améliorer la part d'emplois par habitant et de soutenir le secteur secondaire.

Plan directeur intercommunal (PDi) / projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)



Élément central de la planification d'Agglomération Rivelac, le processus d'établissement du Plan directeur intercommunal/projet d'agglomération de cinquième génération a été initié fin 2021.

Le budget 2022, validé à l'automne 2021, a permis d'ancrer l'importance de ce projet dans les activités d'Agglomération Rivelac. Les premières discussions à ce sujet ont eu lieu au Groupe technique. Le choix du processus d'élaboration de cette planification (MEP ou cahier des charges) a été discuté au Bureau du COPIL, au second semestre 2021.

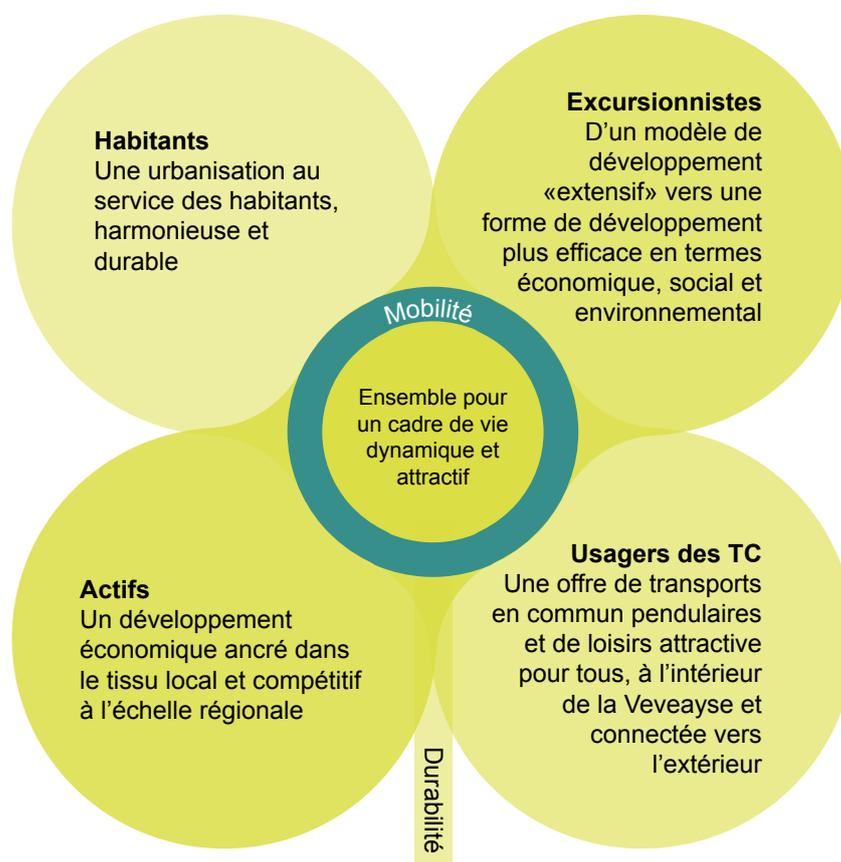
Coordination avec le Plan directeur de la Veveyse (PDRV), FR



Avec le renforcement du rôle des régions en matière d'aménagement du territoire sur le canton de Fribourg, les communes du district de la Veveyse fribourgeoise ont initié, en 2020, le processus d'établissement de leur plan directeur régional (PDRV). Ce plan directeur concerne les 9 communes du district de la Veveyse et a, pour objectif, de traiter, à l'échelle régionale, les thématiques de l'urbanisation et des infrastructures, des zones d'activités, de la mobilité et du tourisme. 5 des 9 communes de la Veveyse (Châtel-Saint-Denis, Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens) étant également membres d'Agglomération Rivelac, il y a lieu de coordonner les planifications directrices régionales de part et d'autre de la frontière cantonale.

Agglomération Rivelac est en charge de cette coordination, qui prend la forme d'une participation active du bureau technique d'agglomération aux travaux du COPIL du PDRV.

Quant au Bureau du COPIL, il a également rendu, en décembre 2021, un préavis favorable sur le Programme d'aménagement régional, qui constitue la partie stratégique du plan directeur régional veveysan.



Autres activités

Mesures d'urbanisation (communes vaudoises uniquement)

Le monitoring 2021 des mesures d'urbanisation a permis une numérisation de ces mesures en vue de leur intégration dans la planification régionale à venir.

Le monitoring effectué confirme les éléments suivants :

- La croissance allouée à 2036 peut être atteinte sans création de zones à bâtir.
- Agglomération Rivelac suit actuellement la stratégie du « premier arrivé, premier servi ».

À noter toutefois que plusieurs des communes vaudoises actualisent leur planification et que le canton de Vaud prévoit également de réviser son plan directeur cantonal, ce qui pourrait modifier la capacité d'accueil attribuée aux communes vaudoises de l'agglomération.

Avant-projet de statuts



D'une convention intercommunale à une association de communes

Agglomération Rivelac fonctionne sur la base d'une convention de collaboration, signée par les 19 communes et les cantons de Fribourg et de Vaud qui la constituent. Lors de son élaboration, cette convention avait vocation à n'être qu'un document transitoire en vue de la mise en place d'une structure juridique de droit public.

2021, d'une phase de consolidation...

Après validation par le Bureau du COPIL en février 2021, l'avant-projet de statuts a fait l'objet de séances d'information auprès des différents conseils communaux fribourgeois et des municipalités vaudoises avant d'être mis en consultation du 10 mars au 30 avril 2021 auprès des exécutifs cantonaux et communaux. Le Bureau du COPIL a ensuite établi et validé, au printemps 2021, un rapport de consultation. Il a, sur cette base, procédé à des adaptations, qui ont permis d'améliorer et de consolider cet avant-projet. La nouvelle version de l'avant-projet a fait l'objet de deux présentations au COPIL (10 juin et 9 septembre), après le renouvellement sur Fribourg comme sur Vaud des autorités communales. En septembre, les cantons de Fribourg et de Vaud ont confirmé la conformité de l'avant-projet de statuts aux droits cantonaux.

... à une suspension temporaire

Toutefois, au vu du délai fédéral de mars 2025 pour le dépôt d'un projet d'agglomération de cinquième génération, le Bureau du COPIL a décidé, courant automne 2021, de suspendre temporairement la création d'une structure propre à Agglomération Rivelac, afin de concentrer les forces sur l'établissement de cette planification directrice régionale. Cette proposition a été soumise au COPIL du 2 décembre. Il a alors également été convenu que les communes membres disposent jusqu'au 17 mars 2022 pour se déterminer.

Rapport de gestion

Comité de pilotage (COPIL)

Chaque commune ainsi que les deux cantons sont représentés dans le Comité de pilotage, qui comprend ainsi vingt et un membres en 2021. Étaient également invités des représentants de Promove, de Chablais Région, des services techniques des cantons ainsi que les collaborateurs du bureau technique. Le COPIL prend les décisions stratégiques, valide les comptes et adopte le budget de l'organisation.

Bureau du COPIL

Organe de conduite d'Agglomération Rivelac, le Bureau du COPIL comprend un représentant de chaque région — Riviera, Haut-Lac et Veveyse fribourgeoise —, de chaque ville — Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz et Blonay -Saint-Légier et de chaque canton. Ces neuf membres supervisent les affaires courantes de l'organisation et préparent les séances du Comité de pilotage.

Bureau technique d'agglomération

L'administration d'Agglomération Rivelac est opérée par le bureau technique d'agglomération. Localisé à Blonay, commune boursière, le bureau technique a été renforcé avec l'arrivée de M. Grossmann, chargé de projet en mobilité. Un soutien administratif n'a, par contre, pas encore pu être consolidé de manière pérenne. Le bureau technique est passé de 1 EPT jusqu'au 31 août à 1,8 EPT depuis le 1^{er} septembre 2021.

Budget 2021

Le budget 2021 était centré sur les projets à réaliser : en premier lieu la poursuite de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), la finalisation des statuts d'Agglomération Rivelac, et le démarrage de la planification régionale. Le bureau technique d'agglomération y était dimensionné à 2,4 EPT.

La participation communale se monte à 3 CHF/habitants pour les communes vaudoises, et 1 CHF/habitant pour les communes fribourgeoises. Cette différence s'explique par le fait que les communes vaudoises ont l'obligation de réaliser un plan directeur intercommunal et un système de gestion des zones d'activités en plus du projet d'agglomération.

Charges	
Bureau technique	380 685
Personnel	316 885
Fonctionnement	63 800
Études	240 000
Planification directrice régionale	100 000
Étude SRGZA	100 000
Statuts Rivelac	30 000
Autres études	10 000
Communication	10 000
Communication	10 000
Total des charges	630 685

Produits

Participation des membres	580 053
Participation des communes	284 349
Participation du canton de Vaud (fonctionnement)	156 915
Participation du canton de Vaud (études)	114 500
Participation du canton de Fribourg	24 289
Autres revenus	36 737
Charges sociales employés	36 737
Total des produits	616 790
Déficit, à prélever sur les provisions	13 895

Comptes 2021

Les comptes 2021 font globalement état de charges moins importantes que celles prévues au budget 2021. Les causes de ces différences sont diverses : pour les statuts, une grande partie du travail a pu être effectué à l'interne, limitant significativement le recours à des mandataires externes. Le mandat pour la stratégie régionale de gestion des zones d'activités n'ayant été attribué que fin 2020, soit après l'adoption du budget, les travaux concrets ont démarré courant printemps 2021. Enfin, la planification directrice régionale n'ayant pu démarrer en 2021, aucun montant n'a été engagé à cet effet.

Charges

Bureau technique	317 040.70
Personnel	251 741.75
Fonctionnement	65 098.95
Études	63 201.30
Planification directrice régionale	0.00
Étude SRGZA	52 667.45
Statuts Rivelac	8 285.75
Autres études	2 248.10
Communication	12 760.85
Communication	12 760.85
Total des charges	339 002.85

Produits

Participation des membres	440 199.15
Participation des communes	286 203.00
Participation du canton de Vaud (fonctionnement)	89 517.00
Participation du canton de Vaud (études)	49 923.15
Participation du canton de Fribourg	14 556.00
Autres revenus	0.00
Charges sociales employés *	0.00
Total des produits	440 199.15
Déficit, à prélever sur les provisions	47 196.30

* contrairement au budget, les charges sociales employés n'apparaissent pas dans les comptes. Elles sont directement déduites des charges en personnel.

Résultats cumulés

Comme lors des précédents exercices, un solde positif est à constater au niveau comptable. Ce solde, cumulé à celui des exercices 2019 et 2020, constitue une provision. Il a été convenu entre les communes et les cantons que ce solde soit utilisé pour les travaux de planification du plan directeur intercommunal – projet d'agglomération de cinquième génération, dont le lancement est prévu courant 2022.

Résultat 2019	13 250.75
Résultat 2020	165 904.50
Résultat 2021	47 196.30
Résultat cumulé	226 351.55

